
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2018

PROCES VERBAL

Le quatre décembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BARIL Paméla, LACHAUD Elsa, Messieurs BRISSON Jean-Yves, DUPONT David.

ABSENTE : LUCAS Sylvie

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

AMÉNAGEMENT DU PARKING SALLE DES VALLÉES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Suite à cela, il propose aux élus de lancer la consultation des travaux d'aménagement de cet espace de stationnement, afin de pouvoir voir les travaux débiter courant du mois de mars. Les travaux devraient alors se terminer avant le début de la période estivale. Sans opposition, le conseil municipal valide le lancement de l'appel d'offres.

AVENANT AU MARCHÉ MO PLAFOND SALLE DES VALLÉES

La société Certa propose à la commune un avenant relatif à son contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle des Vallées. Monsieur Le Maire explique plus précisément que M. Tchéropoff de la société Certa, souhaite modifier les termes de l'article 6.7 – Sureté du CCAP compte tenu de la faible valeur du marché (5400 € HT), et ce afin d'annuler cette garantie intitulée « à première demande ».

Le conseil municipal accepte cette annulation par l'avenant N°1.

ELECTIONS – GUICHET UNIQUE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, l'actuelle commission administrative de révision des listes électorales sera supprimée. Le Maire se verra attribuer par la suite en lieu et place de cette commission, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

À compter du 10 janvier 2019, un contrôle a posteriori des listes électorales sera opéré par la commission de contrôle.

Le rôle de cette commission sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés par les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Sa composition diffère selon chaque commune, mais en ce qui concerne notre commune, Monsieur Le Maire précise qu'elle devra être composée de 3 membres. Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du TGI. Afin de permettre une meilleure organisation de celle-ci, un membre suppléant pourra être nommé.

En suivant l'ordre du tableau et après acceptation le membre titulaire conseiller municipal nommé est Mme BLANCHARD Maryline et Monsieur CHARRIAU Jean-Emmanuel sera son suppléant.

CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

Malgré l'avis défavorable du Comité Technique du centre de gestion, le conseil municipal décide de confirmer sa participation financière mensuelle par agent à 13 € brut.

CIMETIÈRE

Suite à la réunion de la commission « espaces verts » de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Monsieur Le Maire donne lecture de ce qui a été rappelé aux communes en ce qui concerne l'entretien des cimetières ;

Seul l'entretien des entre-tombes et des allées principales incombent aux agents des services techniques. Par ce fait, il est vivement conseillé aux communes de réaliser un enrobage des allées afin d'en faciliter leurs accès ainsi que leur entretien.

Le conseil municipal décide de demander la réalisation d'un devis dans lequel devrait y apparaître une option pour un bicouche beige. Le souhait étant de se diriger vers un enrobage clair.

COMMISSION « VOIRIE AMENAGEMENT BOURG ET URBAIN »

Afin d'étudier les besoins de la commune en mobilier urbain, il est proposé aux commissions « voirie aménagement bourg et urbain » et « affaires scolaires sport et jeunesse » de fixer la date de commission en début d'année prochaine, à savoir le 12 janvier à 10h30.

BULLETIN MUNICIPAL

Sabrina JAUNET informe le conseil sur l'avancement du bulletin qui est actuellement en fin de préparation.

COLIS DE NOËL ET VŒUX DU MAIRE

Comme les années précédentes, un colis de Noël sera remis aux personnes qui résident en maison de retraite entre Noël et le 1^{er} de l'An. La commande de ces colis sera prochainement (après vérification des listes) passée au magasin Votre Marché pour un coût approximatif de 15 € par colis.

Les vœux du Maire ont été vaguement évoqués afin d'en prévoir l'organisation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus que les ouvertures du locatif sis 1 rue de l'Etang sont en mauvais états. Les vitres sont en simple vitrage et les fermetures de certaines portes et fenêtres côté nord ne sont hermétiques.

Il présente le devis de l'Entreprise de menuiserie DUGAS David de Saint Etienne de Mer Morte qui s'élève à montant total HT de 5 902.00 € pour le remplacement des 8 ouvertures.

Compte tenu de l'état général de l'ensemble des ouvertures du logement, le conseil municipal décide de procéder au changement de l'ensemble des ouvertures.

